



FICHE PÉDAGOGIQUE

Arts-Loi (Coup2Pouce - 2019)

SYNOPSIS

Qu'est-ce qui distingue un plagiat d'une citation, d'une inspiration, d'un hommage ou d'une appropriation dans la création artistique? Si certains artistes revendiquent le recopiage comme « marque de fabrique », d'autres soutiennent la propriété intellectuelle et culturelle de l'art. Le collectif C2P approfondit le sujet et questionne l'objectivité...

AVANT LE FILM / RÉCOLTE DE POINTS DE VUE

Thématiser – Problématiser

- L'identité culturelle.
- Le statut d'artiste.
- Les notions de *style* et *d'originalité*.

Échanger – Expérimenter

- Avez-vous déjà été plagié ou imité ? Dans quelles circonstances ? Était-ce un problème ?
- Avez-vous déjà imité ou présenté des éléments propres à une culture autre que la votre ?

APRÈS LE FILM / CULTIVER LA RÉFLEXION

Comprendre – Explorer

- Le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.
- La notion d'appropriation culturelle.
- La différence entre l'inspiration et le plagiat.

Argumenter – Débattre

- Estimez-vous que l'art doit être soumis à la loi ?
- Commercialiser son art, est-ce « se plagier soi-même » ?
- Que pensez-vous des réactions vis-à-vis de l'appropriation culturelle ? Quelles relations entre les cultures semblent apparaître à travers ces situations ?
- Est-ce « l'intention » qui définit la valeur *morale* d'une appropriation culturelle (que ce soit par un(e) artiste ou non) ? Comment les différencier si c'est le cas ?